Rapport de présentation du Budget Primitif 2022

Villers-lès-Nancy : Budget Principal & Maison de Santé

Sommaire

Introduction : Présentation générale du budget 3

A. Les informations essentielles du budget 2022 3

B. Présentation générale du budget 4

La préservation de l'épargne de fonctionnement 5

A. Des recettes de fonctionnement en berne 5

La baisse des dotations 5

Une politique fiscale stable 6

Les produits des services et du domaine 6

Les subventions reçues 7

B. Des dépenses contenues 7

Des charges générales en augmentation 7

Des dépenses de personnel maîtrisées 8

Le maintien des subventions aux associations 9

Les frais financiers 10

C. Une épargne de fonctionnement toujours importante 11

Un niveau d'investissement ambitieux 12

A. Les investissements 2022 12

Les principaux investissements 2022 13

Présentation des investissements par politiques publiques 17

B. Le financement des investissements 17

Les recettes affectées aux investissements 18

Le recours à l'emprunt et la gestion de la dette 19

Focus sur la Maison de Santé 20

Eléments de rappel

Le Débat d'Orientation Budgétaire du 28 février 2022 fut l'occasion de rappeler la situation macro-économique, de présenter le projet de mandat et la stratégie financière pour la période 2022-2025.

Le DOB ayant ainsi permis de prendre de la hauteur et de replacer la situation actuelle dans son contexte et sa perspective, le présent rapport de présentation s'attachera donc à commenter plus précisément les crédits inscrits au titre de l'exercice 2022.

En investissement, le budget primitif 2022 intègre les « crédits de paiement » nécessaires cette année au regard du phasage des « autorisations de programme » pluriannuelles soumises à la délibération du conseil municipal du 28 mars 2022.

Rappelons avant toute chose que le budget est à la fois un acte de prévision, et aussi, s'agissant des dépenses, d'autorisation d'engager des crédits.

A ce sujet, le niveau de vote porte sur des chapitres, regroupant des ensembles cohérents de postes de dépenses (dépenses de personnel, charges générales, etc…).
Au sein de ces chapitres, la présentation des crédits détaillée par nature revêt un caractère uniquement indicatif et prévisionnel. Des ajustements peuvent être réalisés en cours d'année par virements de crédits, sans qu'il soit besoin d'un vote en conseil municipal.

Le budget est composé de deux sections, fonctionnement et investissement, qui doivent s'équilibrer en dépenses et en recettes.
De plus, au titre de la « règle d'or », l'équilibre réel du budget n'est réputé être assuré que lorsque le remboursement des emprunts peut être couvert par des ressources propres (il est donc interdit d'emprunter une nouvelle dette pour rembourser une ancienne).

L'importance de cette règle justifiera d'étudier en détail les niveaux d'épargne de la commune (page 12).

S'agissant des investissements, le vote du budget primitif ne porte que sur les inscriptions nouvelles, étant entendu que les dépenses d'équipement (et leurs recettes affectées) engagées mais non réalisées en 2021, font l'objet d'un report automatique des crédits au titre des « restes à réaliser ».

L'exercice 2022 intègre également les résultats (excédents ou déficits) de 2021, par anticipation, en attendant l'approbation du compte administratif et du compte de gestion définitif.

Introduction : Présentation générale du budget

A. Les informations essentielles du budget 2022

Il est possible de résumer la teneur de ce budget primitif en 4 points essentiels :

Aucune hausse d'impôts : conformément à l'engagement de l'équipe municipale. Le pouvoir d'achat des Villarois bénéficiera donc pleinement de la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Un budget perturbé par l'inflation et le contexte géopolitique : Le budget primitif 2022 est fortement impacté par la hausse du prix du gaz et l'inflation due à la reprise post COVID. Il ne peut donc pas être strictement comparé au budget 2021.

Une politique d'investissement soutenue : la ville réinjecte les économies de fonctionnement dans la réalisation d'investissements permettant de moderniser et d'améliorer les équipements municipaux et de réaliser les opérations promises pour ce mandat.

Un recours à l'emprunt nécessaire pour financer la politique d'investissement : La structure actuelle de la dette et les efforts consentis lors du dernier mandat permettent d'emprunter pour assurer la politique d'investissement nécessaire.

B. Présentation générale du budget

Le budget primitif 2022 de la commune de Villers-les Nancy est valorisé à 21,02 M€, dont 19,43 M€ d'opérations réelles et 1,59 M€ d'opérations d'ordre.

Pour rappel, les opérations d'ordre, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Avec 11,85 M€, la section de fonctionnement représente près de 2/3 du budget.

La section d'investissement, valorisée à 7.6 M€, est particulièrement importante cette année encore compte-tenu d'investissements majeurs (modernisation de la résidence Paul Adam, rénovation du bâtiment Bizet, de la maison des associations et de la MJC Savine…).

Le budget annexe de la Maison de Santé, créé en 2018 et jusqu'alors composé essentiellement de dépenses et recettes d'investissement, est voté en suréquilibre.

Balance	Budget Principal			Maison de santé			Tous budgets
	BP	RAR	Total	BP	RAR	Total	Total
Fonctionnement							
Dépenses	**13 426 233,27**	**-**	**13 426 233,27**	**22 127,00**	**-**	**22 127,00**	**13 448 360,27**
Réelles	11 854 402,00	-	11 854 402,00	22 127,00	-	22 127,00	11 876 529,00
d'Ordre	*1 571 831,27*	-	*1 571 831,27*	-	-	-	*1 571 831,27*
Recettes	**13 426 233,27**	**-**	**13 426 233,27**	**183 761,73**	**-**	**183 761,73**	**13 609 995,00**
Réelles	13 404 563,27	-	13 404 563,27	183 761,73	-	183 761,73	13 588 325,00
d'Ordre	*21 670,00*	-	*21 670,00*	-	-	-	*21 670,00*
Investissement							
Dépenses	**5 312 317,00**	**2 289 593,07**	**7 601 910,07**	**180 860,03**	**2 281,08**	**183 141,11**	**7 785 051,18**
Réelles	5 290 647,00	2 289 593,07	7 580 240,07	117 960,03	2 281,08	120 241,11	7 700 481,18
d'Ordre	*21 670,00*	-	*21 670,00*	*62 900,00*	-	*62 900,00*	*84 570,00*
Recettes	**6 803 601,07**	**798 309,00**	**7 601 910,07**	**152 758,69**	**130 906,80**	**283 665,49**	**7 885 575,56**
Réelles	5 231 769,80	798 309,00	6 030 078,80	89 858,69	130 906,80	220 765,49	6 250 844,29
d'Ordre	*1 571 831,27*	-	*1 571 831,27*	*62 900,00*	-	*62 900,00*	*1 634 731,27*
TOTAL (fonctionnement et investissement)							
Dépenses	**18 738 550,27**	**2 289 593,07**	**21 028 143,34**	**202 987,03**	**2 281,08**	**205 268,11**	**21 233 411,45**
Réelles	17 145 049,00	2 289 593,07	19 434 642,07	140 087,03	2 281,08	142 368,11	19 577 010,18
d'Ordre	*1 593 501,27*	-	*1 593 501,27*	*62 900,00*	-	*62 900,00*	*1 656 401,27*
Recettes	**20 229 834,34**	**798 309,00**	**21 028 143,34**	**336 520,42**	**130 906,80**	**467 427,22**	**21 495 570,56**
Réelles	18 636 333,07	798 309,00	19 434 642,07	273 620,42	130 906,80	404 527,22	19 839 169,29
d'Ordre	*1 593 501,27*	-	*1 593 501,27*	*62 900,00*	-	*62 900,00*	*1 656 401,27*

Tableau 1 : Equilibre du BP 2022 (dont RAR - Restes A Réaliser 2021)

La préservation de l'épargne de fonctionnement

Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les recettes de fonctionnement seront peu évolutives au budget 2022, dès lors que les dotations baissent mécaniquement et que la commune a décidé de ne pas lever de fiscalité supplémentaire.

A. Des recettes de fonctionnement en berne

Le tableau ci-dessous indique que les recettes stagnent, notamment en raison de la baisse prévisionnelle des dotations. Les taux de fiscalité restant inchangés, le produit des impôts n'augmente que grâce à l'évolution des bases indexées sur l'inflation de 3.4%.

Chapitres	2021	2022	Evolution
70- Produits des services	**990 865,00**	**959 805,00**	**-3,13%**
73 - Fiscalité	**8 335 000,00**	**8 789 368,00**	**5,45%**
Reversements de fiscalité	2 921 000,00	2 932 568,00	0,40%
Droits de mutation	470 000,00	500 000,00	6,38%
Fiscalité directe	4 720 000,00	5 132 800,00	8,75%
Autre	224 000,00	224 000,00	0,00%
74- Dotations et participations	**1 890 640,00**	**1 525 790,00**	**-19,30%**
Dotations	852 740,00	809 740,00	-5,04%
Subventions	674 900,00	669 050,00	-0,87%
Compensations	363 000,00	47 000,00	-87,05%
75- Produits de gestion courante	**397 915,00**	**343 500,00**	**-13,68%**
013- Atténuations de charges	**275 000,00**	**290 900,00**	**5,78%**
77- Produits exceptionnels	**28 500,00**	**11 742,16**	**-58,80%**
78 - Reprises sur provisions	**1 000,00**	**-**	
002 - Excédent n-1	**1 104 517,92**	**1 483 458,11**	**34,31%**
Total général	**13 023 437,92**	**13 404 563,27**	**2,93%**

Tableau 2 : Evolution des recettes réelles de fonctionnement (budget principal)

La baisse des dotations

Bien que la loi de finances pour 20212 ait maintenu l'enveloppe normée à son niveau de 2021, **la dotation globale de fonctionnement diminuera** encore pour Villers-lès-Nancy:

- L'enveloppe normée est composée de « sous-enveloppes ». Parmi celles-ci, les dotations de péréquation, en faveur des communes « fiscalement moins riches » vont augmenter. Afin de maintenir l'enveloppe globale au même niveau, la dotation forfaitaire baissera à due concurrence. Or, Villers n'est pas éligible aux dotations qui augmentent. Elle perçoit uniquement la dotation forfaitaire qui baisse chaque année, et devrait donc être rabotée de près de 58 K€.

Une politique fiscale stable

S'agissant de la fiscalité directe (Taxes foncières et d'habitation), et conformément aux engagements de l'équipe municipale, **les taux d'imposition resteront toujours inchangés en 2022.**

Par conséquence, le produit fiscal augmentera uniquement au rythme de l'indexation des bases, calquée sur l'inflation depuis 2018 pour la taxe foncière des ménages (cette année, l'inflation prise en compte s'élève à 3.4 %).

A noter que par rapport à 2021, l'évaluation du produit de la fiscalité directe est en augmentation de 8.75% (pour un montant de 412 K€). En contrepartie de quoi le montant prévu en 2021 au titre des compensations de fiscalité (perte du produit de la taxe d'habitation) diminue de 316 K€ en 2022. (Au moment du vote du budget 2021, les modalités de versement de cette compensation n'étaient pas connues d'où une un ajustement nécessaire de l''imputation budgétaire).

NB : en 2022, la fiscalité directe locale verra la Taxe d'Habitation limitée aux seuls logements vacants et résidences secondaires, tandis que la taxe foncière sur le bâti héritera – à titre de compensation – de l'ancienne part départementale de cette taxe.

Par ailleurs, les **reversements de fiscalité** du Grand Nancy sont stables dès lors que l'attribution de compensation, qui en compose la majeure partie (2,5 M€), est figée par principe. Seule la dotation de solidarité (408 K€) évolue chaque année à la marge. Les discussions relatives au Pacte Financier et Fiscal engagées par la Métropole laissent toutefois peser quelques incertitudes sur la pérennité de ces produits qu'il conviendra de lever dans le courant de l'année.

Les **droits de mutations** sont par nature aléatoires, selon le nombre et le montant des transactions immobilières réalisées sur le territoire dans l'année. Le montant de 2022 a été estimé prudemment à 500 K€ en se basant sur la moyenne des droits perçus sur les trois dernières années.

Les **autres produits fiscaux** sont composés essentiellement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE ; 190 K€) et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE ; 30 K€).

Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine sont regroupés au sein des chapitres 70 et 75 dans le tableau 2.

Ils sont stables dès lors que **la commune s'est engagée à ne pas augmenter ses tarifs.** Par exception, certains tarifs pourront être revus à la hausse si l'évolution du coût du service le nécessite.

Les loyers (chapitre 75) diminuent (- 54 K€) compte tenu du départ de l'école d'ingénieur CESI du bâtiment Bizet.

Les subventions reçues

Faute de connaître la politique des financeurs, le montant des subventions de fonctionnement attendues en 2022 est par prudence à l'identique du budget 2021, exception faite d'une légère diminution des recettes de la CAF due au passage à la Convention Territoriale Globale aux termes de laquelle, certaines subventions qui étaient versées à la commune le seront directement aux acteurs de la politique jeunesse, enfance et famille.

B. Des dépenses contenues

Tenaillée entre des recettes peu évolutives et la volonté de poursuivre les investissements nécessaires au territoire, la commune n'a d'autre choix que de rester vigilante quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les services communaux réalisent des efforts quotidiens, année après année, pour réduire les dépenses courantes. Ces efforts se poursuivront naturellement en 2022 en inscrivant au budget les crédits « au plus juste », et ce malgré l'inflation et l'augmentation incontrôlable du prix du gaz qui représentent un coût non négligeable.

Chapitres	2021	2022	Evolution
011 - Charges Générales	2 656 640,00	3 177 270,00	19,60%
012 - Charges de personnel	7 337 280,00	7 427 391,00	1,23%
014 - Dégrèvement THLV	0,00	13 308,00	
022 - Dépenses imprévues	25 000,00	25 000,00	0,00%
65 - Charges de gestion courante	1 075 633,00	1 132 233,00	5,26%
Subventions aux associations	704 122,00	749 009,00	6,37%
Autres subventions	130 000,00	120 000,00	-7,69%
Autres charges courantes	241 511,00	263 224,00	8,99%
66 - Charges financières	65 000,00	57 700,00	-11,23%
67 - Charges exceptionnelles	13 965,00	16 000,00	14,57%
68 - Provisions	3 000,00	5 500,00	83,33%
Total général	11 176 518,00	11 854 402,00	6,07%

Tableau 3 : Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (budget principal)
THLV : Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants

Des charges générales en augmentation

Malgré les efforts quotidiens pour stabiliser les dépenses courantes, ce poste de dépenses progresse en 2022 en raison de phénomènes conjoncturels :

- L'inflation qui repart à la hausse.
- De nouveaux contrats de maintenance obligatoire

- Une reprise des activités prévue à un rythme « normal » en 2022 après une année 2021 encore perturbée par la crise sanitaire
- Une hausse du prix du gaz qui impacte fortement ce chapitre. L'inscription budgétaire 2022 est de 308 K€ supérieure à celle de 2021.

- Les efforts de gestion par les services des achats permettent néanmoins de faire varier à la baisse le poste des achats de fournitures. (- 30 K€)

A titre indicatif, la décomposition des charges générales est la suivante.

Charges générales	2021	2022	Evolution
Energie et fluides	557 290,00	897 000,00	60,96%
Fournitures	309 315,00	279 760,00	-9,55%
Entretien du patrimoine	441 000,00	524 750,00	18,99%
Services	1 261 085,00	1 388 760,00	10,12%
Impôts et taxes	87 950,00	87 000,00	-1,08%
Total	**2 656 640,00**	**3 177 270,00**	**19,60%**

Tableau 4 : Décomposition des charges générales

Des dépenses de personnel maîtrisées

Comme dans de nombreuses communes, la masse salariale représente les deux tiers du budget de fonctionnement. La maîtrise des dépenses suppose donc avant tout de contenir l'évolution de ce chapitre budgétaire qui traduit néanmoins les ressources humaines qui incarnent et font vivre les services publics de Villers- les - Nancy.

Ce défi nécessite donc de rechercher le point d'équilibre entre les attentes des Villarois et les services offerts aux habitants, en identifiant la meilleure organisation possible pour y parvenir (et non en pratiquant une politique arbitraire de non-remplacement d'un départ sur deux par exemple).

Le tableau relatif à l'évolution des effectifs entre 2021 et 2022 souligne l'effort continu de maîtrise des effectifs.

Ce constat s'explique par les difficultés rencontrées pour remplacer certains départs en période de crise sanitaire, qui ont conduit certains postes à rester vacants pendant plusieurs mois (Directeur des Services techniques par exemple).

Catégorie de grade	Catégorie de l'agent	Effectifs (ETP) sur postes permanents au 1er janvier 2021	au 1er janvier 2022
A	Titulaires / stagiaires	12,00	12,00
	Contractuels	1,00	4,00
	Sous-total	13,00	16,00
B	Titulaires / stagiaires	11,00	14,80
	Contractuels	0,00	0,00
	Sous-total	11,00	14,80
C	Titulaires / stagiaires	105,92	100,52
	Contractuels	5,92	1,00
	Sous-total	111,84	101,52
	TOTAL	135,84	132,32

Tableau 5 : Evolution des effectifs 2021-2022

D'un point de vue financier, on observe une augmentation limitée des dépenses de personnel (+1.23%) malgré sa trajectoire naturelle d'augmentation, compte tenu du déroulement de carrière des agents (changements d'échelons et de grades), et de l'évolution règlementaire des rémunérations (valeur du point d'indice par exemple).

A noter que la revalorisation des agents de catégorie C et des agents de la filière médico-sociale suite au Ségur de la Santé au 1er janvier 2022 a un impact non négligeable sur la masse salariale pour l'année 2022.

La commune poursuit néanmoins ses efforts de maîtrise des effectifs en optimisant l'organisation des services pour contenir la progression structurelle de la masse salariale et soutenir ainsi les capacités financières de la commune au bénéfice du programme d'investissement.

Le maintien des subventions aux associations

En 2022, le budget repose sur le principe du **maintien des subventions aux associations.**

La comparaison avec les inscriptions de 2021 n'est pas significative puisqu'il faut rappeler que certaines associations n'avaient pas déposé de dossier de demande en 2021 dès lors que la situation sanitaire ne leur avait pas permis de réaliser leurs actions habituelles et que la subvention 2020, qui avait été versée intégralement n'avait pas été pleinement dépensée.

Pour les associations plus importantes, un dialogue continu lors du deuxième semestre 2021 a permis de faire le bilan des actions réalisées, des surcoûts survenus ou des économies éventuelles, d'analyser les comptes de résultat, pour évaluer conjointement le besoin de subvention 2022.

Au-delà des associations, la commune verse également une participation au centre social CAF Jolibois de 10 K€.

Enfin, la ville contribue également au financement du Centre Communal d'Action Sociale avec une participation de 110 K€. La baisse de 10 K€ profitera partiellement au financement du poste créé par la MJC Jean Savine pour l'animation de l'espace de vie sociale (EVS) qui doit ouvrir dans le courant de l'année 2022 et permettra de nouvelles collaborations au profit de l'accompagnement des familles villaroises.

Les frais financiers

Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts souscris par la commune. Leur montant diminue de près de 11.2 % (environ 7.3 K€) conformément à ce qui a été annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire.
La performance de la dette peut être mesurée au regard du taux moyen (montant des frais financiers divisés par la valeur de l'encours de dette), comme ci-dessous :

	2021	2022	Evolution
Frais financiers	65 000	57 700	-11,2%
Encours au 1er janvier	5 065 181	4 801 520	-5,2%
Taux moyen de la dette	1,28%	1,20%	-6,4%

Tableau 6 : Evolution du taux moyen de la dette (budget principal)

C. Une épargne de fonctionnement toujours importante

L'épargne, étant définie comme le solde positif entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, constitue un élément essentiel du financement des investissements dès lors qu'elle permet de procéder directement aux travaux, ou de recourir à l'emprunt en garantissant la possibilité de rembourser les annuités ultérieures.

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement à l'exclusion des frais financiers. Elle traduit donc l'autofinancement dégagé sur le budget courant de la commune. **Le budget primitif 2022 voit cette épargne diminuer** à cause de la faible augmentation des recettes et des dépenses en hausse

L'épargne brute exprime quant à elle l'écart entre toutes les recettes et dépenses de la section de fonctionnement. Elle représente l'autofinancement total dégagé au profit de la section d'investissement. **L'épargne brute du BP 2022 diminue également** pour les mêmes raisons.

L'épargne nette, obtenue en soustrayant le remboursement des emprunts de l'épargne brute, traduit l'autofinancement restant pour les investissements nouveaux, dès lors qu'une partie de l'épargne brute a été consommée pour rembourser l'annuité en capital de la dette.

> *NB : Disposer d'une épargne nette positive revient à respecter la « règle d'or » qui interdit aux collectivités de se surendetter (emprunter pour rembourser d'anciens emprunts) puisque la commune démontre ainsi qu'elle est capable de rembourser sa dette avec sa seule épargne de fonctionnement.*

Par ailleurs, la **capacité de désendettement** symbolise le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser l'intégralité de la dette si la commune y consacrait toute son épargne brute. Cet indicateur permet d'évaluer le niveau d'endettement de la commune dès lors que la capacité à emprunter dépend étroitement de la capacité à rembourser (grâce à l'épargne).

Au BP 2022, la capacité de désendettement, portée à 3,1 années reste donc largement en-deçà des seuils d'alerte (10-12 ans).

Niveaux d'épargne	BP 2021	BP 2022
Recettes réelles	13 023 438	13 404 563
Dépenses réelles (hors intérêts)	11 111 518	11 796 702
Epargne de Gestion	**1 911 919,92**	**1 607 861,27**
Intérêts de la dette	65 000	57 700
Epargne Brute	**1 846 919,92**	**1 550 161,27**
Remboursements d'emprunts	610 000	620 000
Epargne Nette	**1 236 919,92**	**930 161,27**
Encours de dette au 1er janvier	5 065 181	4 801 520
Capacité de désendettement	**2,74**	**3,10**

Tableau 7 : Capacité de désendettement (budget principal)

Un niveau d'investissement ambitieux

La stratégie financière de la commune s'appuie sur la volonté de poursuivre une politique d'investissement la plus ambitieuse possible sur la durée du mandat. Il s'agit à la fois de procéder aux transitions nécessaires pour le bien-vivre des villarois et par la même occasion, de soutenir le dynamisme, l'attractivité, l'économie et l'emploi local dans un contexte de crise économique et sociale.

Cette deuxième partie du rapport de présentation s'attachera donc à présenter les crédits d'investissements 2022 ainsi que leurs modes de financement.

Certains projets sont budgétés sur plusieurs exercices pour refléter le calendrier prévisionnel des études et des travaux. Il faut donc se référer aux autorisations de programme délibérées le 28 mars 2022 pour mesurer le budget total des différents projets d'investissements (le présent rapport se contentant de faire un focus sur les crédits de paiement 2022).

A. Les investissements 2022

Les dépenses d'équipement – c'est-à-dire les investissements nouveaux - seront portées à plus de 3,8 M€ en 2022 (en plus de de 2,28 M€ de restes à réaliser reportés de 2021).

Le remboursement de la dette qui avait connu une baisse en 2021 grâce à la renégociation de deux emprunts en 2020 progresse mécaniquement avec l'évolution du remboursement du capital des emprunts restants (l'annuité globale quant à elle diminue)

Chapitres	2021	2022
Dépenses d'équipement	**2 066 549,51**	**3 814 410,00**
20 - Immo. Incorporelles	5 000,00	47 850,00
204 - subv d'équipement	20 500,00	1 600,00
21 - Immo. corporelles	2 041 049,51	3 730 885,00
23 - Avances sur immo. corporelles	-	34 075,00
16 - Dette	**1 410 000,00**	**1 420 000,00**
1641 - Annuité en capital	610 000,00	620 000,00
166 - Refinancement de dette	800 000,00	800 000,00
165 - Cautions	**5 000,00**	**5 000,00**
13 - Réaffectation de subv		**26 237,00**
020 - Dépenses imprévues	**25 000,00**	**25 000,00**
Total général	**3 506 549,51**	**5 290 647,00**

Tableau 8 : Dépenses réelles d'investissement (budget principal)

Les principaux investissements 2022

Les 3,8 M€ de dépenses nouvelles d'équipements prévues en 2022 peuvent être réparties en 2 blocs :

- Les investissements de **maintenance**, qui permettent de maintenir en état le patrimoine immobilier, de renouveler les véhicules et matériels,

- Les investissements de **projets**, qui concourent à apporter des services nouveaux aux habitants, par la construction de nouveaux équipements, ou des rénovations d'ampleur, l'acquisition de nouveaux matériels qui permettront de développer de nouvelles actions.

NB : au sein de ces projets, les crédits dédiés à la modernisation de Paul Adam font l'objet d'un fléchage pour identifier ce projet majeur qui présente la particularité d'être financé dans le cadre d'une « opération blanche »

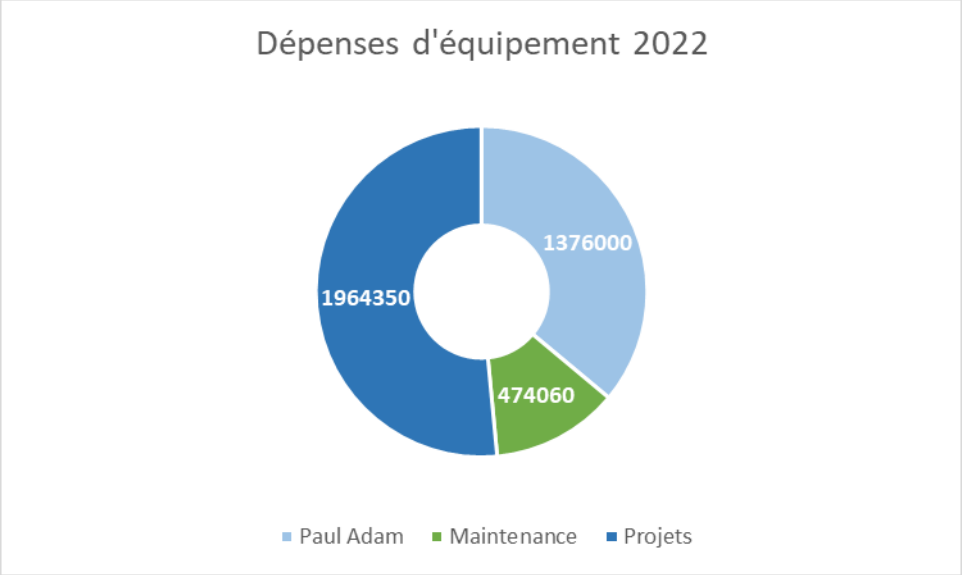

Pour rappel, le Plan Pluriannuel d'Investissement a été modifié depuis le Rapport d'Orientation Budgétaire pour glisser sur 2023 des projets initialement inscrits en 2022 mais dont l'avancement a été ralenti au cours des dernières semaines. D'autres prévisions ont été ajustées pour tenir compte d'évolutions récentes. C'est le cas notamment pour le projet Paul Adam qui fait l'objet de restes à réaliser importants et dont le phasage des travaux permet d'inscrire moins de crédits sur 2022.

Modernisation de la Résidence Paul Adam

La rénovation des logements de la résidence autonomie Paul Adam représente une inscription nouvelle de 1,376 M€ au budget 2022 qui s'ajoutera aux 1,3 M€ reportés automatiquement au titre des restes à réaliser 2021 (soit 2,6 M€ au total).

La résidence fait l'objet d'importants travaux d'accessibilité et de modernisation pour améliorer le confort et prolonger l'autonomie des résidents. Ce projet entamé depuis plusieurs années est entré dans sa première phase de réalisation fin 2021. La seconde phase débutera courant 2022 pour une fin de chantier au 1er semestre 2023. En complément des sommes déjà engagées, le PPI intègre 2,376 M€ de crédits entre 2022 et 2023 pour la poursuite de l'opération qui – pour rappel – est équilibrée. En effet, les travaux sont financés par des subventions et des emprunts dont l'annuité restera inférieure aux économies réalisées par la commune en devenant propriétaire du site en 2018. Les investissements sur la toiture incluant une partie végétalisée ainsi que l'aménagement d'une bibliothèque ouverte au public, animée par la Bibliothèque pour tous et permettant de développer des animations intergénérationnelles ont été intégrés au projet initial sans bouleverser son équilibre. Ces éléments sont confortés à l'issue de procédures de marché conformes aux prévisions et de nouvelles subventions, notamment pour la toiture végétalisée et les travaux d'économie d'énergie.

Pour rappel, le projet représentera un coût global d'environ 4,665 M€ (dont acquisition) et bénéficie déjà de 365 K€ de subventions et d'un prêt à taux zéro de 1 145 K€ accordés par la CARSAT. D'autres demandes de subventions ont été déposées. Le coût résiduel pour la commune, sera financé exclusivement par emprunt, étant entendu que les économies réalisées en fonctionnement en devenant propriétaire du bien permettront de dégager l'autofinancement nécessaire pour rembourser l'emprunt en question. **Cet emprunt étant ainsi financé, il n'impactera pas les contribuables villarois ni les autres politiques communales.**

La rénovation de la MJC Jean Savine

Initialement identifié comme un projet de mise en accessibilité du bâtiment, la commune a souhaité profiter de l'occasion pour entreprendre une rénovation globale de l'équipement qui a débuté en 2021. Le volet accessibilité (extérieure et intérieure) est complété par d'importants travaux sur la structure du bâtiment (toiture, menuiseries, etc…) qui permettront d'améliorer significativement sa performance énergétique et donc son impact environnemental.

Des aménagements intérieurs sont réalisés en lien avec l'association occupante pour adapter les salles aux besoins actuels et futurs de la MJC afin de permettre la polyvalence des salles et le partages des espaces avec d'autres acteurs. Ces travaux s'inscrivent également dans l'accompagnement du projet d'Espace de Vie Sociale porté par Clairlieu Animation et soutenu par la commune.

Le projet dispose d'un budget de 1,557M€ (pour un budget initial de 1,38 M€).

Cette revalorisation de l'opération est le fruit des difficultés liées à la conjoncture et à une plus-value sur les marchés de travaux. Elle prévoit également une nouvelle mission de maîtrise d'œuvre pour la phase 2 de l'opération.

Les autres projets d'investissements 2021

Plan pour l'enfance et la jeunesse

L'axe « Bien vivre et bien grandir à Villers » se concrétise par la volonté de porter des projets qui participent à la modernisation des infrastructures communales dédiées aux plus jeunes dans une logique de transition écologique et de participation des usagers.

C'est le cas, par exemple, du programme des **aires de jeux** pour lesquelles un groupe de travail participatif a été mis en place fin 2021. L'inscription budgétaire 2022 s'élève à 25K€

La ville souhaite également poursuivre les investissements liés aux **structures d'accueil du jeune enfant** en particulier par la poursuite des **travaux d'amélioration a**coustique dans les structures. Une étude en 2022 permettra d'évaluer la faisabilité d'une **extension de la crèche Martine Marchand** en 2023.

La concertation autour de l'aménagement des **ilots de fraicheur** dans les cours d'école doit être lancée en 2022 pour des travaux prévus à l'horizon 2024. La première étape constituera en la réfection de la cour de l'école Simon de Chatellus qui constitue également un enjeu d'étanchéité pour le gymnase Alice Milliat ayant fait l'objet d'importants travaux en 2020. En attendant la réalisation de ce projet, le **rafraîchissement des écoles** se poursuit.

Le plan pluriannuel d'investissement prévoit de continuer à doter les écoles en **outils numériques**.

Cadre de vie et équipements pour tous

L'année 2022 verra la mise en chantier de la **maison des associations**, touchée par un dégât des eaux en 2021, qui sera transformée en Maison des Arts Vivants, regroupant les activités artistiques immatérielles. Cet espace se déploiera sur l'existant, sans toucher à l'infrastructure et aura pour vocation de regrouper des activités socioculturelles et artistiques « arts vivants » au sein d'un même bâtiment, facilitant l'accès des usagers à ces activités, créant des espaces adaptés aux pratiques artistiques individuelles et de groupe pour les associations villaroises et mutualisant des locaux administratifs pour l'association Loisirs et Culture et l'association Musicavillers. **Cet investissement fait l'objet d'une inscription de 275 K€**

Mais elle sera également consacrée à la réflexion et la mise en œuvre d'un projet global sur le C**entre socio-culturel des Ecraignes** visant à confirmer le rôle pivot qui est le sien en modernisant l'espace d'accueil du public et ses espaces de convivialité. La rationalisation des espaces de stockage du centre participera d'une meilleure gestion des ressources tant au profit des services municipaux que des associations villaroises dans une logique de mutualisation des moyens.

Le plan d'investissement prévoit également de compléter le chantier réalisé sur le **mur de clôture du parc de Graffigny** par une reprise du mur rue Albert 1er. Cette opération, rendue

nécessaire techniquement ouvrira une nouvelle perspective sur le parc et mettra en valeur ce patrimoine emblématique de Villers-lès-Nancy.

Qualité du service aux usagers dans une ville qui s'adapte à un monde qui bouge

Pour accompagner les Villarois dans la digitalisation des démarches, la **refonte du site internet de la ville** et ses nombreuses fonctionnalités faciliteront le quotidien des habitants.

Simplifier le quotidien des Villarois qui adaptent leurs modes de déplacement, c'est la vocation d'un investissement conséquent en **bornes de recharges électriques,** en lien avec la Métropole du Grand Nancy qui établira en 2022 un schéma directeur concerté sur l'ensemble du territoire Métropolitain.

Bien-être au travail

Pour servir aux mieux les Villarois, le plan d'investissement consacre une large part aux projets à destination des agents, confortant les orientations issues de la concertation autour de l'organisation du temps de travail. Ainsi, une ligne budgétaire est consacrée à la création **d'espaces de travail et de convivialité dans les locaux de l'Hôtel de Ville**.

Le projet du **Centre socio-culturel des Ecraignes** répond également à des enjeux de confort de travail des agents et d'organisation des équipes municipales.

Le remplacement du bardage en fibro-ciment et l'isolation des façades du **centre technique municipal** est un investissement conséquent pour améliorer les conditions de travail et garantir la sécurité des personnels techniques.

Pour tous, le renouvellement de l'équipement informatique et du parc de véhicules concourt à la modernisation des outils et à l'évolution des modes de travail, flagrante à l'issue de 2 années de crise sanitaire.

La rénovation du bâtiment Bizet (CESI)

Le bâtiment Bizet était occupé depuis de nombreuses années par l'école d'ingénieurs du CESI qui a quitté physiquement les locaux au cours du second semestre 2021. Cette ancienne école de 1600 m² offre des espaces qui permettaient d'envisager une nouvelle location. Néanmoins, ces longues années d'occupation n'ont pas permis de réaliser les travaux structurels indispensables, dans la durée, à une gestion plus vertueuse de ce bâtiment et au confort de ses occupants. Des discussions ont été engagées avec l'association Montetibou pour une future location. Le plan pluriannuel d'investissement intègre donc un programme de travaux conséquent portant sur l'isolation du bâtiment, la réfection du chauffage, sa mise en accessibilité et son aménagement global. Le loyer

envisagé couvrira l'annuité d'emprunt et les frais financiers de sorte de garantir l'équilibre de l'opération et de maintenir la recette de loyer pour la ville.

Pour 2022, l'inscription budgétaire (**576 K€**) permettra d'assurer les travaux de la partie annexe du bâtiment ainsi que la mission de maitrise d'œuvre pour les travaux du bâtiment principal.

Présentation des investissements par politiques publiques

Au-delà de la revue des principaux projets énumérés ci-dessus, le tableau suivant présente une synthèse des autorisations de programmes par grandes thématiques :

	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Enfance	184 900	612 220	428 000	314 500	**1 539 620**
Petite Enfance	19 200	99 720	5 000	5 000	**128 920**
Education - Jeunesse	165 700	512 500	423 000	309 500	**1 410 700**
Solidarités, Santé et Autonomie	1 385 450	1 003 000	2 500	2 500	**2 393 450**
Séniors	1 382 950	1 000 500	500	500	**2 384 450**
Solidarités	2 500	2 500	2 000	2 000	**9 000**
Culture Sports Loisirs	1 033 100	736 000	45 000	90 000	**1 904 100**
Culture	937 000	664 400	30 000	35 000	**1 666 400**
Sports	96 100	71 600	15 000	55 000	**237 700**
Cadre de vie naturel et sûr	296 000	146 100	41 100	23 500	**446 700**
Cadre de vie	256 500	122 600	20 100	22 500	**361 700**
Sécurité	39 500	23 500	21 000	1 000	**85 000**
Services aux habitants	85 000	33 000	15 000	30 000	**163 000**
Population	55 000	13 000	15 000	30 000	**113 000**
Relation aux citoyens	30 000	20 000			**50 000**
Non ventilé	854 960	1 278 885	187 000	201 500	**2 522 345**
Cadre de vie	2 500				**2 500**
Relation aux citoyens		2 200			**2 200**
Fonctionnement interne	827 460	1 251 685	152 000	166 500	**2 397 645**
Imprévus	25 000	25 000	35 000	35 000	**120 000**
Total général	3 839 410	3 809 205	718 600	662 000	**8 969 215**

Tableau 9 : Synthèse des autorisations de programme par politique

B. Le financement des investissements

Le principe d'équilibre budgétaire suppose d'être en mesure de couvrir les dépenses d'investissement par des recettes. A ce titre, l'épargne de fonctionnement joue un rôle essentiel puisqu'elle doit permettre en premier lieu de rembourser les emprunts, puis, de financer les investissements nouveaux avec le solde, appelé épargne nette.

La commune mobilise également d'autres ressources propres (FCTVA, Cessions) ou subventions pour financer ses projets. Enfin, le recours à l'emprunt constitue un financement possible et légitime lorsque la ville est en capacité de financer le remboursement des échéances futures.

Chapitre	2021	2022
Fonds propres	**1 529 535,00**	**1 147 009,27**
Epargne nette	1 236 920,00	930 161,27
10 - FCTVA	120 000,00	200 000,00
024 - Cessions	24 000,00	16 848,00
Réserves	148 615,00	-
13 - Subventions	**218 263,00**	**321 329,00**
16 - Dette	**1 180 000,00**	**3 197 308,73**
1641 - Emprunts équilibre	-	1 938 110,13
166 - Refinancement de dette	800 000,00	800 000,00
16878.0 - Tirage taux 0 Paul Adam	380 000,00	459 198,60
165 - Cautions	**5 000,00**	**5 000,00**
Total général	**2 932 798**	**4 670 647**

Tableau 10 : Recettes réelles d'investissement (budget principal)

Les recettes affectées aux investissements

L'autofinancement que la commune parvient à dégager sur la section de fonctionnement (épargne brute), est en baisse pour les raisons conjoncturelles évoquées par avant (hausse limitée des recettes et augmentation des dépenses)

Le **produit de cession** inscrit au budget (16,8 K€) correspond à la cession d'une parcelle de terrain privé de la commune.

Le **Fond de Compensation de la TVA** est revu à la hausse mais prudemment, au regard des dépenses payées l'an dernier et éligibles à cette compensation.

Les **subventions d'équipement attendues** (321 K€) concernent notamment :

- Une participation de l'Etat au titre de la DSIL DETR de (186 K€) pour les projets suivants
    - Maison des Arts Vivants
    - Projet des Ecraignes
    - Changement du bardage amiante
- La participation attendue de l'Agence de l'Eau et de la Métropole pour le toit végétalisé de la résidence Paul Adam (22,4 K€)
- La participation de l'Agence de l'Eau pour le travail sur les ilots de fraicheur (15K€)

Le recours à l'emprunt et la gestion de la dette

En 2022, la commune recourra à l'emprunt pour le projet Paul Adam, dans le cadre du Prêt à Taux Zéro et d'un nouvel emprunt pour les investissements de projet.

L'emprunt à taux 0 Paul Adam devrait faire l'objet de deux tirages cette année. Le reste à emprunter serait de l'ordre de 829K€

Le reste des emprunts (1,1 M€) financera les autres projets.

Focus sur la Maison de Santé

2022 sera la première année de fonctionnement pleine de la Maison de santé. Nous entrons donc dans une dynamique budgétaire « normale » qui ne nécessite pas de comparaison avec le budget 2021.

Les dépenses à régler en 2022 sont :

- Pour les charges générales, la taxe foncière et l'assurance dommage aux biens du bâtiment.
- Pour les frais financiers, 18k€ pour les intérêts et les ICNE. (Intérêts Courus Non Echus)
- Des dépenses imprévues pour 1500€

Les recettes de fonctionnement à percevoir sont :

- Le produit des services à savoir le remboursement de la taxe foncière payée (disposition prévue contractuellement
- Le loyer versé par le locataire. A noter que ce dernier a été revu à la baisse. Cette possibilité était prévue au contrat de bail qui avait fixé ce loyer sur la base du budget prévisionnel des travaux. Le bilan de l'opération étant positif, la commune a décidé de le diminuer. Cette nouvelle évaluation permettra de dégager chaque année un résultat de fonctionnement positif qui, au cours des années créera une provision permettant d'anticiper des travaux d'entretien du bâti à moyen ou long terme.
  Cette provision sera de 240k€ au bout de 20 ans si elle n'est pas utilisée dans ce délai. (Déduction faite du déficit d'exploitation prévu de la dernière année du bail)

Comptes d'exploitation	2022	2023	2024 - 2040	TOTAL
RECETTES	104 550	104 550	109 050	2 172 000
Loyer	103 050	103 050	103 050	
Charges facturées	1 500	1 500	6 000	
DEPENSES	92 149	92 149	96 649	1 931 458
Dette banque	90 004	90 004	90 004	
capital	*90 004*	*90 004*	*90 004*	
intérêts				
CNU & intercalaires	-	-		
Assurance	645	645	645	
Gestion locative	-			
Taxes foncières	1 500	1 500	6 000	
Provisions				
Résultat d'exploitation	12 401	12 401	12 401	240 542
Résultat cumulé	91 613	104 014	116 415	

Tableau 11 : Compte d'exploitation Maison de santé

Chapitre	BP 22
Dépenses	**22 127,00**
011 - Charges générales	2 145,00
022 - Dépenses imprévues	1 500,00
66 - Charges financières	18 482,00
Recettes	**183 761,73**
00 - Résultat N-1	79 211,73
70 - Produit des services	1 500,00
75 - Loyers	103 050,00

Tableau 12 : Dépenses et recettes de fonctionnement budget annexe

La section investissement est également votée en suréquilibre. Les restes à réaliser en recette sont importants car la ville est en attente du versement des subventions restantes après la fin des travaux.

Chapitre		Total	Restes à réaliser	Total général
Recettes		**89 858,69**	**130 906,80**	**220 765,49**
00	Solde d'éxécution positif	89 858,69	-	89 858,69
13	Subventions	-	130 906,80	130 906,80
Dépenses		**117 960,03**	**2 281,08**	**120 241,11**
001	Solde d'éxécution négatif	38 767,03	-	38 767,03
020	Dépenses imprévues	1 500,00	-	1 500,00
16	Emprunts en euros	77 693,00	-	77 693,00
23	Avances versées sur construction	-	2 281,08	2 281,08